

## **Le divorce à Washington**

Le divorce est le moyen de mettre fin à un mariage au regard de la loi. Le ou la conjoint(e) qui engage le processus de divorce en déposant des documents au tribunal est la *partie demanderesse* ; l'autre conjoint(e) est la *partie défenderesse*. Un divorce peut être soit *contesté*, soit *non contesté*.

### **Puis-je déposer une demande de divorce à Washington ?**

Pour être admissible au divorce à Washington, vous devez répondre à trois critères : la résidence, la preuve de mariage et les motifs.

Pour satisfaire au critère de résidence, vous ou votre conjoint(e) devez avoir vécu à Washington de façon permanente pendant au moins six mois au moment du dépôt de votre Demande de divorce irrévocable.

Pour satisfaire au critère de preuve de mariage, la partie demanderesse doit prouver l'existence d'un mariage valide avant que le tribunal puisse prononcer un divorce. La partie demanderesse doit apporter un exemplaire officiel de l'acte de mariage : l'original ou un exemplaire certifié mais pas une photocopie. Si vous et votre conjoint(e) vous êtes mariés à Washington, vous pouvez obtenir un exemplaire au Bureau des mariages (« *Marriage Bureau* ») situé à la Cour supérieure de Washington (« *D.C. Superior Court* »), 500 Indiana Avenue, NW, salle JM-690. Si vous êtes conjoints de fait, aucun acte de mariage n'a été délivré : la partie demanderesse doit prouver l'existence du mariage grâce aux témoignages d'amis et de membres de sa famille, ou à l'aide de documents permettant de prouver l'existence d'une union de fait.

Pour satisfaire au critère concernant les motifs, vous devez prouver que vous et votre conjoint(e) êtes séparés depuis un certain temps. Le divorce pour faute n'existe pas dans la juridiction de Washington, ce qui signifie que les motifs de divorce sont au nombre de deux seulement :

1. Séparation d'un commun accord et volontaire de six mois : vous et votre conjoint(e) avez convenu ensemble et de manière volontaire de vous séparer et avez vécu séparément sans cohabitation (relations sexuelles) pendant au moins six mois avant la date de dépôt de votre demande de divorce ;
2. Séparation d'un an : Que vous ayez accepté ou non de vous séparer, vous et votre conjoint(e) êtes séparé(e)s et ne vivez plus ensemble, sans cohabitation (relations sexuelles) depuis au moins un an avant la date de dépôt de votre demande de divorce.

Vous et votre conjoint(e) pouvez être séparé(e)s et ne plus vivre ensemble même si vous résidez sous le même toit. Cependant, vous devrez convaincre le tribunal que vous n'avez pas partagé « la couche » et que vous avez mené des vies séparées.

### **Qu'est-ce qu'une séparation de corps ? Une séparation de corps est-elle nécessaire pour divorcer à Washington ?**

Vous n'avez pas besoin d'obtenir une séparation de corps pour déposer une demande de divorce à Washington. Une séparation de corps est un moyen pour les conjoints d'obtenir une ordonnance judiciaire établissant la garde, la pension alimentaire pour enfants, la pension alimentaire et le partage des biens matrimoniaux sans pour autant devoir divorcer. Bien que les conjoints soient séparés et ne vivent plus ensemble et que ces questions juridiques soient résolues, ils restent mariés l'un à l'autre et ne sont pas libres de se remarier.

### **Cela fait-il une différence que je sois la partie demanderesse ou la partie défenderesse ?**

Dans la plupart des cas, non. Dans une procédure de divorce, la principale différence est qu'en cas de non-contestation du divorce, la partie demanderesse devra se présenter au tribunal et témoigner au cours d'une brève audience, tandis que la partie défenderesse n'aura probablement pas à comparaître devant le tribunal. Si le divorce est contesté et que les parties ne parviennent pas à un règlement à

l'amiable, un procès aura lieu auquel les deux parties devront assister. Lors d'un procès, la partie demanderesse présentera ses éléments de preuve en premier.

### **Quelle est la différence entre un divorce contesté et un divorce non contesté ?**

Un divorce n'est pas contesté lorsque vous et votre conjoint(e) êtes tous deux en accord total sur le divorce et sur le partage des biens matrimoniaux (y compris les actifs et les dettes), la garde et la pension alimentaire pour enfants, et sur le fait que l'un des conjoints verse ou non une pension alimentaire à l'autre. Un divorce est contesté lorsque vous et votre conjoint(e) n'arrivez pas à vous entendre sur l'une ou l'autre de ces questions et que vous demandez au tribunal de statuer, même si vous convenez tous deux que vous voulez divorcer. Veuillez consulter les fiches [La pension alimentaire pour enfants à Washington](#), [La pension alimentaire à Washington](#) et [La garde des enfants et le droit de visite à Washington](#).

### **Est-il possible de divorcer maintenant et de régler les modalités plus tard ?**

Cela dépend. Une fois votre divorce prononcé, vous ne pouvez pas retourner devant le tribunal et demander au juge une attribution de pension alimentaire ou de biens matrimoniaux ; si vous voulez que ces questions soient réglées, vous devez le faire au moment du divorce. Toutefois, vous pouvez retourner plus tard devant un juge et lui demander de rendre une ordonnance de garde ou de pension alimentaire pour enfants. Pour savoir si Washington est la juridiction compétente pour déposer une demande de garde ou de pension alimentaire pour enfants, consultez les fiches [La garde des enfants et le droit de visite à Washington](#) et [La pension alimentaire pour enfants à Washington](#).

### **Qu'est-ce qu'un bien matrimonial ?**

Les actifs et les dettes qui ont été contractés pendant le mariage font partie des biens matrimoniaux. Les actifs peuvent inclure des maisons et d'autres biens immobiliers, des sommes d'argent (comptes bancaires), des biens personnels (des meubles ou des voitures par exemple) et des prestations de retraite. Les dettes peuvent inclure des prêts, des dettes contractées par carte de crédit ainsi que des impôts. À Washington, le nom de la personne figurant sur le titre de propriété ou sur la reconnaissance de dette importe peu, tout comme le fait qu'un seul des deux conjoints ait acheté la propriété.

Les biens propres sont des biens appartenant à l'un des conjoints avant le mariage et qui ont été conservés séparément pendant toute la durée de celui-ci. Les biens propres comprennent également les cadeaux ou les héritages reçus pendant le mariage qui ont été offerts à un seul des conjoints.

### **Que se passe-t-il en cas de désaccord entre mon(ma) conjoint(e) et moi au sujet des biens matrimoniaux ou de leur attribution ?**

Si l'un ou l'autre d'entre vous demande au tribunal de statuer sur la question, le juge décidera quels biens sont matrimoniaux puis les répartira et les distribuera « d'une manière juste et raisonnable ». La loi exige que le juge tienne compte de « tous les facteurs pertinents » au moment de la répartition et de la distribution des biens matrimoniaux.

### **Que se passe-t-il si je veux changer de nom ?**

L'une ou l'autre des parties peut demander un changement de nom du moment qu'elle récupère son ancien nom et qu'elle ne le fait pas à des fins frauduleuses (pour se soustraire à des dettes par exemple).

### **Comment puis-je introduire une demande de divorce non contesté ?**

Un divorce non contesté est traité plus rapidement par le système judiciaire qu'un divorce contesté. Vous et votre conjoint(e) pouvez déposer une Demande de divorce irrévocable et une Réponse en acceptation du principe de la rupture du mariage en même temps, et la partie demanderesse n'aura pas à signifier les documents à la partie défenderesse. Consultez la fiche [Le divorce à Washington](#) : [Divorce non contesté](#).

### **Comment puis-je introduire une demande de divorce contesté ?**

Si vous introduisez la demande, vous êtes la partie demanderesse. Vous devez déposer une Demande de divorce irrévocable. Vous devrez également remplir une Assignation, un Formulaire d'état civil ainsi qu'un Formulaire de références croisées du Tribunal des Affaires familiales. Lorsque vous déposerez votre demande, la date et l'heure de la première audience du tribunal (audience initiale) seront fixées. Ces renseignements vous seront fournis et seront ajoutés aux documents devant être signifiés à votre conjoint(e). Après avoir déposé votre demande, vous devez faire signifier les documents à votre conjoint(e) selon des exigences juridiques très spécifiques.

Consultez la fiche Signification de documents judiciaires à Washington :. Demandes de divorce et de garde pour de plus amples renseignements sur la façon dont les documents judiciaires doivent être signifiés à l'autre partie.

Si votre conjoint(e) a introduit la demande, vous êtes la partie défenderesse. Une fois qu'une copie de la demande vous a été signifiée conformément à la loi, vous devez déposer votre requête en défense dans les 21 jours. Après avoir déposé votre requête en défense, vous devez en faire parvenir une copie à votre conjoint(e).

Même si le divorce est contesté, il est possible de parvenir à un règlement sans tenue de procès. Le Tribunal des Affaires familiales propose un service de médiation gratuit par l'entremise de la Division de résolution des litiges à alternatives multiples (« *Multi-Door Dispute Resolution Division* ») (202-879-1549), qui met à disposition des médiateurs qualifiés pouvant travailler avec vous et votre conjoint(e) afin de négocier les modalités de votre divorce.

### **À quel moment le divorce est-il définitif ?**

Si le juge accorde votre divorce, vous recevrez une copie de l'ordonnance de divorce tout de suite après l'audience ou par courrier. Votre divorce sera définitif 30 jours après la date à laquelle l'ordonnance de divorce aura été apposée du cachet du tribunal précisant la mention « inscrite au registre » (« *entered on docket* »), probablement quelques jours après votre audience. L'une ou l'autre des parties peut interjeter appel dans ce délai de 30 jours et demander au tribunal de surseoir à (d'ajourner) l'exécution de l'ordonnance de divorce. Si le sursis est accordé, l'ordonnance ne devient définitive qu'une fois la procédure d'appel terminée. Si le sursis est refusé, l'ordonnance reste applicable pendant la durée de la procédure d'appel. Si vous convenez tous(tes) les deux de ne pas interjeter appel de l'ordonnance du juge, vous pouvez déposer une Renonciation conjointe à appel : il n'y aura pas de période d'attente de 30 jours et l'ordonnance sera définitive immédiatement.

Vous pouvez obtenir les actes de procédure nécessaires (documents juridiques) à l'adresse [www.dcbars.org/pleadings](http://www.dcbars.org/pleadings) ou au Centre d'accueil central du Tribunal des Affaires familiales de la Cour supérieure de Washington (« *D.C. Superior Court Family Court Central Intake Center* ») (salle JM-540), ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.